

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2025 - 014

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT  
59580

### Arrêté d'interdiction temporaire de circulation et de dépassement pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la demande de la société SARL SAIEE sise à Escaudain 59124, ZI des Six Marianne - rue des Entrepreneurs, relative aux travaux de pose des mâts d'éclairage public, qui auront lieu rue Pablo Picasso du numéro 14 au numéro 36 à partir du 31 mars 2025 et ce pour une durée de 3 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique pendant la durée des travaux ;

### ARRÊTE

#### Article 1 –

Pour la bonne réalisation des travaux, une suppression de voie avec un empiètement sur chaussée, un basculement de circulation sur chaussée opposée, et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place, à partir du 31 mars 2025 et ce pour une durée de 3 jours.

#### Article 2 –

Pendant la période des travaux, le dépassement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit à l'approche et sur la zone de travaux.

#### Article 3 –

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier, pendant toute la durée des travaux.

#### Article 4 –

La société SARL SAIEE aura la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les accidents et dommages pouvant résulter des travaux.

#### Article 5 –

La société SARL SAIEE veillera à préserver les droits des tiers.

#### Article 6 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la société SARL SAIEE de Escaudain.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du Service d'Incendie et de Secours du Nord.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 27 mars 2025

Le Maire,

Régis ROUSSEL.